

**Bureau du 23 juin 2003**

**Décision n° B-2003-1468**

objet :	<b>Autorisation de programme globale de développement économique - Individualisation partielle de l'opération des pépinières Chateaubriand</b>
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération des pépinières Chateaubriand a pour objectif de soutenir les jeunes entreprises spécialisées dans les biotechnologies par la mise à disposition de locaux.

Ainsi, la Communauté urbaine a pris à bail des locaux situés 181-203, avenue Jean Jaurès à Lyon 7° à la SCI Jean Jaurès, en vue d'accueillir une pépinière d'entreprises.

Le pôle économique du 18 mars 2002 a donné un avis favorable à cette opération.

Le conseil de Communauté et le Bureau ont respectivement validé la prise à bail de l'ensemble de ces locaux les 18 et 25 mars 2002.

Le Bureau délibératif a validé en date du 27 mai 2002, la demande d'individualisation partielle de l'opération pour l'exercice 2002 pour une dépense d'investissement de 44 756 € relative au dépôt de garantie, dû par la Communauté urbaine au propriétaire, la société SCI.

Le montant du dépôt de garantie pour l'exercice 2003 s'élève à 2 526 €.

Le présent rapport a ainsi pour objet de faire valider la demande d'individualisation partielle pour cette opération avec une mise en place d'un crédit de paiement de ce montant sur 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses décisions en date des 25 mars et 27 mai 2002 ;

Vu la délibération du Conseil en date du 18 mars 2002 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** ledit dossier.

**2° - Autorise** la demande d'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale de développement économique pour l'opération des pépinières Chateaubriand ainsi que la mise en place de crédits de paiement sur l'exercice 2003, à hauteur de 2 526 € en dépenses.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 573. Le montant à payer pour 2003 de 2 526 € sera imputé sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - compte 275 000 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,